

11. Bize-Minervo (1974)

« Cet objet, vert sombre, faisait, d'après le témoin, six mètres de long, quatre mètres de large. Il avait un comportement aéronautique ; il volait. Nous avons plusieurs cas de ce genre, dans lesquels on a des objets insolites qui ne peuvent pas être expliqués en termes de mythe ; le mythe de la soucoupe volante. »

Claude Poher (*Paris-Match* n° 1570, 5 mai 1978)

« Les informations fournies par G. B. ne peuvent être prises en considération, leur crédibilité est quasi nulle. »

F. A., psychosociologue de l'université René Descartes (Paris V), mise à disposition du GEPAN
(*Présentation au Conseil scientifique du G.E.P.A.N. des études menées pendant le premier semestre 1978*, CNES, juin 1978, tome 2, annexe 2)

« Monsieur H. G. est un témoin tout à fait sincère. Dans l'évaluation de la crédibilité, on se doit de tenir compte de deux éléments :

- le premier, qui tendrait à la diminuer, est la connaissance que le témoin a de son "dossier" sur lequel il s'est penché à de multiples reprises durant ces quatre années. [...]

- le deuxième, qui tendrait à l'augmenter, est l'existence d'un autre témoin indépendant [G. B.] qui confirme la présence d'un phénomène étrange ce jour-là. »

F. A., psychosociologue sociale de l'université René Descartes (Paris V), mise à disposition du GEPAN
(*Ibid.*)

Présentation du cas

Le lundi 14 janvier 1974, peu avant midi, H. G., un viticulteur de 65 ans, roule sur la D20 à hauteur d'Agel (Hérault), une commune située à quelques kilomètres de Bize-Minervo (Aude). Son regard est alors attiré par un reflet lumineux « comme sur une verrière » qui émane d'un objet d'apparence gris-vert, distant selon lui de 650 mètres (!), et, chose qui l'étonne, stationnaire en dépit d'un vent de sud... Au bout d'environ une minute, après s'être rapproché, le témoin coupe le moteur de sa voiture et descend pour mieux l'observer. L'avant de l'appareil présente une proéminence vitrée arrondie de 2,5 m de haut environ. Vu sous un certain angle, sa partie inférieure laisse apparaître une sorte de plate-forme rectangulaire qu'il estime longue de 6 mètres, large de 4,5 et épaisse de 0,6 (*LDLN*, 1974). L'engin « vibre » légèrement puis se déplace. Il parcourt en silence quelque 500 mètres (350 d'après le GEPAN), près du sol, suivant une trajectoire sensiblement rectiligne, à la vitesse d'un petit avion de tourisme. Son comportement, et l'absence de bruit perçu, conduisent « tout de suite » le témoin à conclure à un OVNI. Il s'immobilise à nouveau une à deux minutes au-dessus des vignes, effectue un virage à 90° avant de s'éloigner vers le nord, en direction de Saint-Chinian, jusqu'à prendre l'apparence d'une balle de ping-pong. Au bout de dix à quinze secondes, le témoin le perd de vue dans le ciel, à environ 17° de hauteur. La durée totale d'observation est estimée à quatre minutes.

Apparemment le même jour, aux alentours de dix ou onze heures, à quelques centaines de mètres du lieu d'observation de Monsieur G., le jeune G. B., 12 ans et demi, taille des vignes en compagnie de son frère (cf. plan des lieux). Il observe alors un appareil stationnant silencieusement 50 mètres au-dessus d'une colline, distante d'environ 200 à 300 mètres. Plus grand qu'une voiture (7 à 9 mètres selon lui), l'objet est de forme arrondie, pourvu d'une surface vitrée proéminente, et de couleur verte (ou grise selon le rapport du GEPAN), auréolé d'une lueur bleue. Après s'être légèrement incliné, l'OVNI se met en mouvement pour disparaître environ huit secondes plus tard derrière une autre colline éloignée de quelques centaines de mètres. À ce moment, le témoin distingue deux tiges en forme de V, terminées par de petites boules disposées comme sur une antenne de télévision. Lors du départ, il perçoit également un bruit, comparable à un sifflement ou au grésillement d'un transformateur électrique. Le jeune garçon, rentré chez lui pour déjeuner, fait part de son observation, sans guère être pris au sérieux par son entourage. On ne le croira que lorsque, par le grand-père, on apprendra l'observation de Monsieur G.

Le GEPAN sélectionne ce cas en tant que rencontre rapprochée du premier type (RR1) bien que la distance (estimée) témoins/OVNI soit nettement supérieure aux 150 mètres de sa classification¹. Il va ensuite rapidement le classer dans sa catégorie « D », les quatre enquêteurs (parmi lesquels J.-J. Velasco, en tant que « novice ») ayant conclu, après s'être rendus sur les lieux les 6 et 7 mars 1978, qu'« on ne peut attribuer, à notre avis, leur observation à aucun phénomène connu »².

Les témoignages

Ici encore, il n'existe pas de procès-verbal de gendarmerie, aucun des deux témoins n'ayant effectué de déposition officielle. Le GEPAN entreprend cette enquête sur la base d'un bref article de M. Grazioli publié en mars 1974 dans la revue *LDLN*³ et d'une lettre rectificative envoyée à cet enquêteur par Monsieur G., datée du 17 mars 1974. Le témoin avait auparavant écrit spontanément à une association d'ufologues locaux, le groupe PALMOS. L'observation de G. B. a quant à elle été connue par le biais de Monsieur G. Ce dernier a donc découvert l'existence de cet autre témoin, qu'il n'avait pas vu durant sa propre observation, en bavardant avec le grand-père de G. B. Tous deux se rencontrent la semaine suivante.

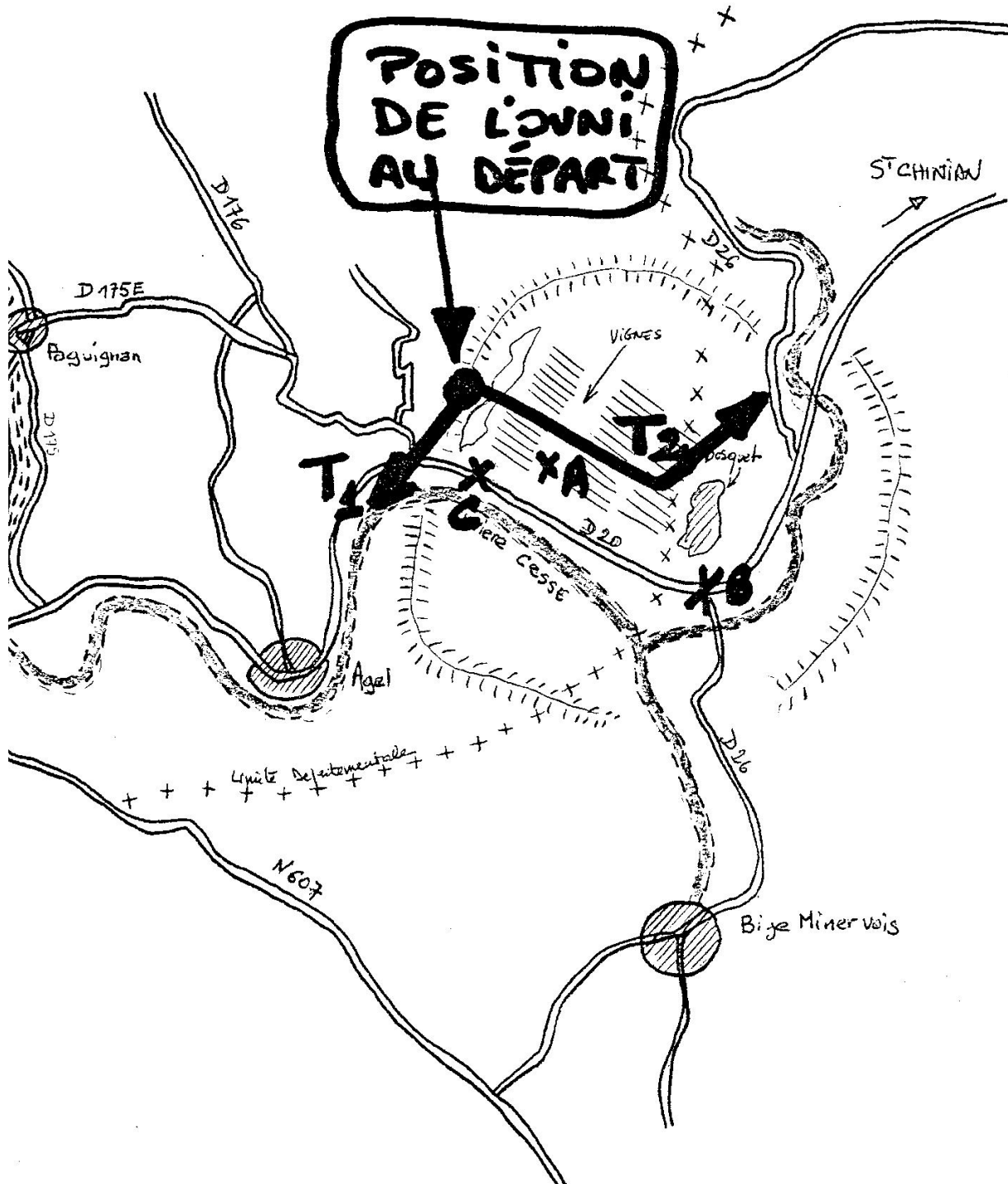
Les témoins ont échangé des informations avant l'enquête de 1974 et, à nouveau, juste avant celle de 1978, si bien que leurs récits se sont mutuellement contaminés (cf. plus bas). En conséquence, ce cas ne peut plus être considéré comme bénéficiant de témoins indépendants. Insistons ici sur le fait que la validité d'un témoignage est soumise à une condition : l'indépendance. Si deux témoins qui ont assisté à un même événement ont eu l'occasion de communiquer entre eux, directement ou indirectement, leurs témoignages ne peuvent se cumuler. En toute rigueur, on ne peut les comptabiliser que comme un seul témoignage.

F. A., une psychosociologue professionnelle mise à contribution sur ce cas, constate que la date, le lieu d'observation et la description du phénomène divergent dans les deux récits. G. B., qui s'exprime à travers un vocabulaire restreint, ne se souvient pas du jour de l'observation ni même de l'année (marge d'incertitude de 4 ans !), juste qu'il faisait beau et qu'il n'était pas en classe. Toujours selon elle, « en le faisant raisonner, [...] on en arrive à un mercredi de janvier 1976. Or, il s'agit d'un lundi de janvier 1974... »

En réalité, l'année d'observation ne peut être remise en question car le témoignage de G. B. est connu depuis l'enquête de M. Grazioli, réalisée peu de temps après l'événement (au plus quelques semaines). Les jours paraissent également coïncider puisque la famille B. a rapidement eu connaissance de l'observation de Monsieur G.

Le rapport du GEPAN entretient malgré tout une certaine confusion sur les dates d'observations. Après avoir d'abord mentionné la date du 14 janvier 1974 (p. 1), les enquêteurs retiennent plus loin le 18 janvier 1974, par exemple pour les données numériques (p. 28). C'est cette même date qui revient dans le témoignage de Monsieur G. (p. 12) alors même que les conditions météorologiques sont établies pour le 14 janvier !

La localisation exacte du garçon soulève un autre problème. En 1974, il se positionnait à proximité d'un petit bois de pins, assez loin de la barre rocheuse. Le premier enquêteur ne semble toutefois pas être allé sur le terrain avec l'enfant mais seulement l'avoir interrogé chez lui. En 1978, lors de la reconstitution organisée par le GEPAN, il se place plus près de ce relief, de la route et de l'endroit où Monsieur G. s'est arrêté pour contempler le phénomène.



- A - Position de G [redacted] B [redacted]
- B - Début de l'observation de M. G [redacted] (en voiture)
- C - Point de stationnement de M. G [redacted]
- T₁ Trajectoire observée par Gilbert B [redacted]
- T₂ Trajectoire observée par M. G [redacted]

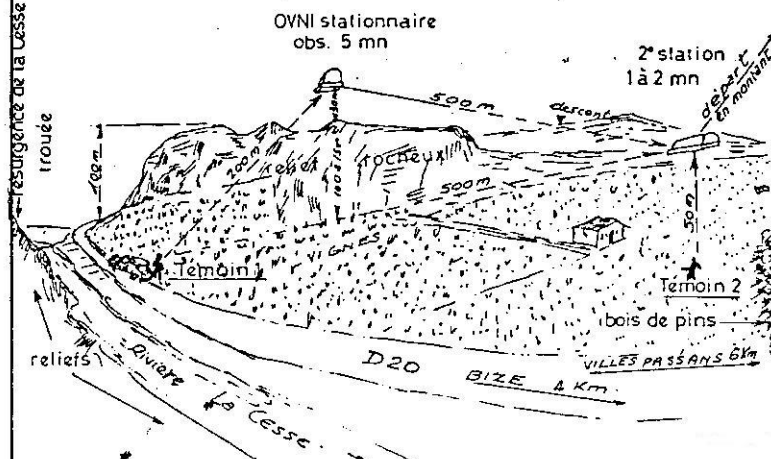
Plan d'ensemble des lieux (rapport d'enquête du GEPAN, juin 1978, tome 2, annexe 2)

DANS L'HERAULT ET L'AUDE

(suite de la page 17)

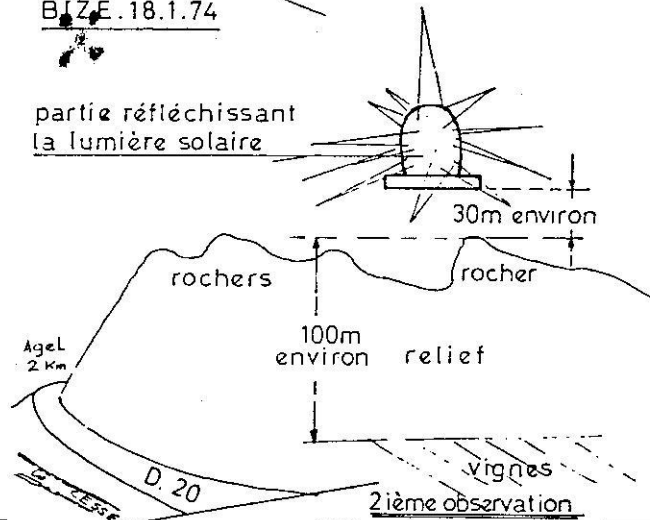
BIZE

PANORAMA DES OBSERVATIONS



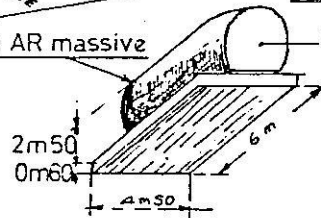
BIZE. 18.1.74

partie réfléchissant
la lumière solaire



partie AR massive

partie vitrée



Schémas de l'observation (Lumières dans la nuit n° 136, juin-juillet 1974)

L'environnement psychosocial

La psychologue en charge de cette partie de l'enquête ne pourra auditionner G. B. seul, comme le prévoit alors la méthodologie du GEPAN. Claude Poher affirmait pourtant en 2004 qu'un psychologue professionnel s'était entretenu avec chaque témoin, en tête-à-tête, durant 45 à 60 minutes, dans *toutes* les enquêtes réalisées en 1978⁴.

Notons que cette « spécialiste du témoignage » omet de replacer au préalable ces observations dans le contexte de l'époque, à savoir la grande vague de rapports d'OVNI de 1973-1974, la deuxième du genre en France.

G. B. ne lui paraît néanmoins guère préoccupé par les OVNI ni troublé par son observation. L'engin pourrait même finalement n'être qu'un simple avion. Son croquis de l'objet est d'ailleurs informé. Relevons de notre côté que son frère (aîné ?) n'a apparemment rien rapporté d'insolite, alors même que G. B. a attiré son attention sur l'engin.

De surcroît, Monsieur G. a rencontré l'adolescent deux jours avant les enquêteurs du GEPAN. À la suite de quoi G. B. assure que le site d'observation est celui donné par Monsieur G., et non pas celui qu'il a précédemment indiqué à l'enquêteur de *LDLN*. Il ajoute également que c'est l'autre témoin qui a observé les « antennes » et non lui. La doctorante parle de « faux souvenirs », fondés sur ce qu'il a entendu raconter, et d'une « crédibilité quasi nulle » des informations fournies.

Monsieur G. affirme de son côté avoir été soulagé d'apprendre que quelqu'un d'autre avait vu l'OVNI car il craignait de ne pas être cru. Il explique s'être entretenu avec G. B. uniquement pour combler les « trous » de sa propre observation. Notamment pour savoir si l'appareil avait effectué des changements de direction, un point qui semble le chagriner. Mais la psychologue a le sentiment qu'il récite son histoire... Ce second témoin entretient également selon elle de faux souvenirs, en particulier concernant la date d'observation. Elle constate aussi qu'il soutient désormais avoir vu des « antennes », tout en prétendant que le jeune garçon a observé pour sa part « une flamme violette ».

Deux jours avant l'arrivée des enquêteurs, il a confectionné une maquette en bois de l'OVNI. La collaboratrice du GEPAN invite toutefois ici à la prudence, du fait de « l'adjonction de nouveaux éléments concernant la forme et la description du phénomène ».

Elle note enfin que ce témoin « avait des attentes et croyances relatives aux ovnis » et qu'il s'est entre-temps documenté sur le sujet. Monsieur G. ne cache pas en effet ses convictions antérieures à l'observation sur leur origine extraterrestre. Pendant plus d'un mois, il repense chaque nuit à son « appareil » comme étant « la chose la plus extraordinaire » qu'il ait jamais vue, puis cherche dans les mois suivants à se documenter sur le sujet. Après avoir envisagé un « appareil aéronautique d'un nouveau modèle », H. G. a désormais la conviction bien établie qu'il s'agissait d'extraterrestres venus « étudier des failles géologiques ou faire des relevés »⁵.

Au final, cependant, « nous accorderons une assez forte crédibilité à l'ensemble des informations fournies par le témoin », écrit-elle.

Au vu de cette analyse psychologique somme toute lucide, résumée dans un rapport distinct, sa conclusion personnelle et surtout les conclusions générales du GEPAN sur ce cas, qu'elle a accepté de signer, apparaissent assez surprenantes... Interrogée sur ce dernier point, cette universitaire, qui a demandé que son nom ne soit pas cité, n'a pas souhaité nous répondre.

L'environnement physique du phénomène

Les enquêteurs du CNES ont pu recueillir différentes informations sur l'aspect et le comportement en vol de l'appareil observé. Tous ces détails réunis auraient dû logiquement les orienter d'emblée, dans les deux cas, vers un hélicoptère d'épandage agricole, vraisemblablement encore une fois une Alouette II. L'OVNI présente en effet :

- un rapport longueur/largeur/hauteur (6 ou 7 m de longueur, 4 m 50 de largeur et 2,5 m de hauteur) compatible avec la cellule d'un hélicoptère léger ;
- une cabine vitrée, bombée, quadrillée et réfléchissant le soleil, identique à la verrière de l'Alouette II ;

- deux volumes situés derrière cette cabine, similaires aux réservoirs contenant les produits chimiques à épandre ;
- deux « antennes en V » terminées par des « boules », typiques des barres d'épandages fixées de chaque côté de ces hélicoptères spécialisés ;
- une « plaque » rectangulaire visible sous l'appareil, probable mésinterprétation perceptive ou description approximative du fin rideau d'aspect rectangulaire qui se forme sous l'appareil lors de la pulvérisation.

En outre :

- il apparaît horizontal en vol stationnaire, mais s'incline, nez vers le bas, juste avant de se mouvoir en vol horizontal ;
- il survole à très basse altitude des vignes ;
- il suit une trajectoire linéaire dans le sens de la plus grande longueur du champ ;
- il effectue des virages quasiment à angle droit en bout de parcelle.

Le GEPAN note, d'une part, des discordances entre les horaires donnés par les deux témoins et, d'autre part, une similitude dans le comportement de l'OVNI allégué : par deux fois, celui-ci s'éloigne des observateurs puis revient à sa position initiale. Les enquêteurs en déduiront que les témoins n'ont pas observé la même phase d'évolution de l'OVNI.

L'observation d'un même appareil à des moments différents de la matinée s'expliquerait très simplement dans l'hypothèse d'un hélicoptère d'épandage. Elle s'expliquerait de même dans le cas où les deux observations alléguées se seraient déroulées à quelques jours d'intervalle.

Si la plupart des traitements phytosanitaires ont lieu au cours du printemps, certains s'effectuent en effet justement vers la mi-janvier, en particulier ceux contre l'excoriose et la flavescence dorée. Cette dernière maladie, qui touche surtout les zones relativement humides, est d'ailleurs fréquente dans le vignoble local (le site d'observation est proche d'un cours d'eau). Des traitements d'hiver, notamment à base d'arséniate de soude, aujourd'hui interdits, étaient alors pratiqués pour éviter sa propagation suite à la coupe des vignes, qui facilite l'infection⁶.

Dans les années 1970, d'après plusieurs gens du cru et une coopérative viticole locale, interrogés en 2004, l'application de produits phytosanitaires par hélicoptère n'était pas habituelle dans la partie nord du vignoble minervois à cause du relief, contrairement à la partie sud, dans la plaine, où elle était courante. De fait, sur cette commune, un hélicoptère d'épandage évoluant au-dessus de vignes ne constituait certainement pas un spectacle fréquent.

Le rapport du GEPAN ne mentionne hélas aucune démarche destinée à vérifier cette explication simple auprès du propriétaire des vignes survolées.



Un hélicoptère d'épandage agricole

La « matrice de test des phénomènes connus » désigne l'hélicoptère comme une des premières sources de méprise à envisager mais écarte cette possibilité (« probabilité de méprise = 0 ») à cause de la « taille angulaire de plusieurs degrés » du phénomène. Dans le rapport du GEPAN (p. 36), cette taille angulaire est estimée entre $0,4^\circ$ (soit 4,7 mètres) en début d'observation et 3° (soit 15 mètres) en fin d'observation. Cependant, comme beaucoup de témoins d'OVNI, Monsieur G. se trompe dans ses estimations chiffrées : il évalue par exemple la longueur de l'objet perçu à 7 mètres alors que, calculée à partir des tailles angulaires et distances estimées, elle atteindrait 15,5 mètres selon le GEPAN.

L'hypothèse est aussi jugée « impossible » par l'équipe d'enquêteurs, du fait de « la vitesse, l'absence de bruit, les fortes accélérations ».

Les seules données météorologiques disponibles, qui indiquent un vent inférieur à « 2 m/s et [...] probablement nul », ont été relevées à Carcassonne, à 47 kilomètres du site d'observation. Dans ces circonstances, les enquêteurs du CNES signalent malgré cela des vents de vallée de secteur sud à Bize-Minervois. Or, au sud du site d'observation, une rivière, la Cesse, et ses résurgences proches produisent un grondement de « chute d'eau », ainsi qu'ils le rapportent eux-mêmes, susceptible de couvrir le bruit généré par l'appareil (situé au nord du témoin).

À l'issue de ses reconstitutions, le Groupe calcule une vitesse de déplacement de l'objet égale à 117 km/h (!), puis, à nouveau, des vitesses de départ vertigineuses, de 600 à 900 km/h voire de 1200 à 1800 km/h, en contradiction avec les propos des témoins. Ceux-ci ne relatent à aucun moment une accélération brutale de l'engin mais parlent au contraire de son éloignement progressif.

Le GEPAN postule par ailleurs que l'OVNI émet une « luminosité propre », et donc une énergie considérable, lorsqu'il se déplace. Pour lui, « cette couleur [vert sombre, NdR] est devenue jaune vert clair quand l'engin s'est déplacé (luminosité propre) » puis « de nouveau [vert sombre] quand l'objet a stationné après son déplacement ». Parallèlement, il argue néanmoins d'un « reflet spéculaire » sur la partie vitrée de l'appareil (p. 29). En vérité, Monsieur G. évoque simplement un reflet du soleil (azimut : 163° ; hauteur : 23°) qui attire son regard sur l'objet (entre 75° et 87° N). Celui-ci lui apparaît ensuite fort logiquement comme d'un « vert sombre » quand les nuages cachent l'astre et d'un vert plus clair, tirant vers le jaune, sous le soleil...

Comme pour le cas de Cussac, aucun des arguments énoncés par le GEPAN ne permet donc de rejeter l'hypothèse d'un hélicoptère. Dans ces deux affaires, ses enquêteurs n'ont pas procédé à la moindre vérification concrète, se contentant d'avancer quelques objections inconsistantes à

l'encontre de l'explication la plus vraisemblable pour vite se focaliser sur une piste plus « exotique ».

Lors d'une visite des lieux, en 2004, nous avons appris que H. G., à présent décédé, laisse à Bize-Minervois le souvenir d'un bon vivant, ayant tendance à exagérer et à inventer des histoires de comptoir... La simple évocation de son nom provoquera par exemple l'hilarité d'un notable local, qui s'étonnera aussi de ne jamais avoir entendu parler de cette histoire à une époque où, d'après ses souvenirs, les OVNI constituaient un grand sujet de discussions. À nos yeux, cette relative discrétion de la part de Monsieur G. conforte l'hypothèse d'une méprise sincère plutôt que celle d'un canular, que sa personnalité inciterait *a priori* à privilégier⁷.

De son côté, G. B., aujourd'hui également disparu, est connu comme ayant fait une autre observation d'OVNI (une « lueur filante rouge » aperçue un soir), qu'il relatera à son instituteur. En revanche, aucune des personnes que nous avons contactées n'a gardé souvenir de son observation d'OVNI diurne, ni d'ailleurs de l'enquête du GEPAN effectuée quelques années après.

Notes du chapitre 11

¹ Si les « vraies » RR1 diurnes ont toujours été rares, celles bénéficiant d'un procès-verbal de gendarmerie en bonne et due forme et/ou de témoins indépendants sont exceptionnelles ! Pour ce cas, les enquêteurs indiquent à leur « matrice de test des phénomènes connus » une distance « inférieure à 150/200 m » avant de conclure à une distance « de l'ordre de 200 à 300 m ». En fait, la distance minimale qu'ils ont pu calculer est de 285 m (Annexe 2, p. 36)...

² Claude Poher (*et al.*), « Enquête sur l'observation du 14.01.74 à Bize en Minervois (Aude) ». In : *Présentation au Conseil scientifique du G.E.P.A.N. des études menées pendant le premier semestre 1978*, Toulouse, CNES/CT/GEPAN n° 0140, juin 1978, tome 2, annexe 2. Sauf indication contraire, les références citées dans ce chapitre proviennent de cette publication.

³ *Lumières dans la nuit*, n° 136, juin-juillet 1974, pp. 17-18.

⁴ En réalité, plusieurs enquêtes du GEPAN réalisées à cette époque n'ont pas bénéficié du concours d'un psychologue, entre autres les deux abordées précédemment (Sauvigny-le-Bois et Cussac).

⁵ Ce témoin paraît avoir été plus particulièrement influencé par la théorie des Anciens Astronautes alors largement popularisée par Erich von Däniken. Il fait allusion, en effet, à des extraterrestres représentants d'une ancienne civilisation très avancée, disparue depuis longtemps, qui viendraient « nous revoir » et rapproche la « flamme violette » soi-disant signalée par G. B. des « chars de feu » bibliques.

⁶ G. B. précise qu'au moment de l'observation il était occupé à couper et à ramasser des sarments de vignes. Cette activité, normale en hiver, pourrait également être liée à une lutte contre la propagation de telles maladies.

⁷ Dans un premier temps, le témoin a seulement parlé de son observation à un camionneur avec qui il avait rendez-vous ce jour là, puis à l'ancienne institutrice du village. En effet, selon la psychologue, « au début, Monsieur G. craint qu'on ne le croie pas et n'ose pas parler. Il en éprouve une sorte de lâcheté qui le pousse à rompre le silence : "tant pis, je vais le dire". » Sa capacité à se souvenir assez correctement, quatre ans plus tard, de ses activités du jour constitue aussi un indice en faveur d'un événement réellement vécu.